

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■								
		p1	communautaire récréatif			■						
u1	utilité publique légère				■							
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0								
	Nombre de logements	max.	1	0								
STRUCTURE / BÂTIMENTS	Isolée		■									
	Jumelée											
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--								
	Largeur minimum	(m)	7	--								
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--								

ZONE:	Ha 615
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	800	--							
	Largeur minimum	(m)	20	--							
	Profondeur minimum	(m)	30	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville
(2) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	--						
		Avant maximum	(m)	--	--						
		Latérale minimum	(m)	3	--						
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--						
		Arrière minimum	(m)	6	--						
		Espace naturel	(%)	30	--						
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--						
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--						
Nombre de logement / hectare		max.	--	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)								
	(2)								

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	